

Travaux de réfection de voiries - Programme complémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a souhaité engager un programme important de réhabilitation des rues du centre-ville.

Sont d'ores et déjà engagés des revêtements sur les parties hautes de la Grande Rue et de la rue des Granges, des rues de la République, du Lycée, de l'Ecole, de Vignier, Proudhon et d'Alsace ainsi que la reprise de quelques trottoirs.

A ce programme s'ajouterait à compter de l'automne 1999 et dans le courant de l'année 2000, la réfection de la Place du Huit Septembre, de la partie basse de la rue des Granges et la réfection complémentaire des trottoirs les plus dégradés du centre-ville pour un montant estimé à 1,5 MF.

Une subvention d'un montant égal à 50 % de cette somme sera sollicitée auprès de l'Etat, la Ville s'engageant à financer le complément.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le présent programme complémentaire de travaux, ainsi qu'à autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat (Ministère de l'Intérieur - ligne de crédit inscrite au chapitre 6571, article 10) qui sera encaissée au budget supplémentaire de l'exercice courant au chapitre 90.822.1321. 508.35000 en recettes et réaffectée en dépenses au chapitre 90.822.2315.508.35000.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser M. le Maire à engager la consultation des entreprises et à signer le(s) marché(s) à intervenir, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1999 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999